



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-665

Déposé le : 03.11.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois.***

Titre de l'interpellation

Croissance de la population vaudoise et infrastructures, le levier inévitable !

Texte déposé

La croissance de la population vaudoise de ces dernières années s'inscrit largement dans les prévisions. Les projections faites pour les prochaines années paraissent proches de la réalité qui attend notre canton et ses autorités.

Force est cependant de relever que la croissance de 100'000 habitants pour 2030, évoquée à la fin des années 2010, se basait sur des études menées avant l'acceptation de l'initiative Franz Weber concernant la limitation des zones à bâtir dans notre pays et dans notre Canton en particulier.

Certes beaucoup de paroles ont fait suite à la votation précitée et ses conséquences effectives. Mais a-t-on vraiment pris la mesure des incidences globales sur les outils d'aménagement et de développement relatifs à l'évolution de la population vaudoise ?

Qu'en est-il aujourd'hui ? Notre canton a-t-il réévalué ses projections suite à l'acceptation de l'initiative précitée ? Aujourd'hui quels sont les besoins réels en matière d'infrastructures de mobilité ? Comment prendre en charge les nouvelles infrastructures pour l'accueil scolaire et parascolaire ? Autant de questions qui restent encore ouvertes !

Suite à l'acceptation passée de l'Initiative Franz Weber par le Peuple Suisse, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Tenant compte des planifications passées, quelle analyse le Conseil d'Etat dresse-t-il aujourd'hui de la croissance future de la population vaudoise ?

2. Quelles sont les principales adaptations faites en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures de mobilité ou de structures d'accueil en matière de formation et de santé sur les planifications initiales dressées avant l'acceptation de l'Initiative précitée?
3. L'acceptation de l'Initiative Weber a-t-elle des conséquences financières effectives suite à la réévaluation du développement de la population vaudoise dans les années à venir par rapport aux prévisions faites dans les années passées ?
4. Quelles sont les mesures prises pour adapter les infrastructures destinées à la mobilité – autoroutes, routes et transports publics - suite aux changements de la situation ?
5. Des adaptations sont-elles nécessaires suite au redimensionnement global probable des infrastructures de gestion des déchets, du traitement des boues d'épuration ou de l'alimentation en eau de consommation ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



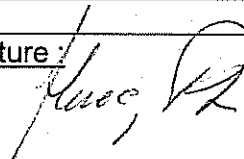
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Krieg Philippe

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :